

## DECLARATION DE PERFORMANCE

**N°: COLETANCHE XP2 NH 006 FR**

- 1. Code d'identification** COLETANCHE XP2
- 2. Usage prévu**  
 Géomembranes utilisées dans la construction des réservoirs et des barrages  
 Géomembranes utilisées dans la construction de canaux  
 Géomembranes utilisées dans la construction des tunnels et ouvrages souterrains  
 Géomembranes utilisées dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire  
 Géomembranes utilisées dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides  
 Géomembranes utilisées dans les infrastructures de transport
- 3. Fabricant** AXTER SAS  
 Rue Joseph Coste  
 59552 Courchelettes  
 France  
 www.axter.eu/dop
- 4. Mandataire du fabricant** NA
- 5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit** Système 2+
- 6a. Produit couvert par la norme harmonisée** EN 13361, EN 13362, EN 13491, EN 13492, EN 13493, EN 15382  
 L'ASQUAL, organisme notifié n° 0334, a réalisé, selon le système 2+, l'inspection initiale du système de contrôle de production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0334-CPR-0011.
- 6b. Evaluation technique européenne** NA

**7. Performances déclarées**

Caractéristiques essentielles			Performance			Spécifications techniques harmonisées	
			Valeur	Tolérance			Unités
				Min	Max		
Propriété en traction : Force maximale	Sens Long	1100	880		N/50 mm	EN 13361:2005/A1:2006 EN 13362:2006 EN 13491:2005/A1:2006 EN 13492:2005/A1:2006 EN 13493:2006 EN 15382:2013	
	Sens Travers	900	700				
Propriété en traction : Allongement maximal	Sens Long	35	25		%		
	Sens Travers	35	25				
Poinçonnement statique (essai CBR)	Résistance	3	2,6		kN		
	Déplacement	50	40		mm		
Perméabilité aux liquides		< 1.10 <sup>-6</sup>			m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /j		
Résistance à l'oxydation	Valeur résiduelle de résistance à la traction	Force maximale	100	75			%
		Allongement maximal	100	75			
Force maximale		100	75		%		
Allongement maximal		100	75				
Résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques							
Substances dangereuses		Note 1 et 2			-		
Perméabilité aux gaz		< 2.10 <sup>-4</sup>			m <sup>3</sup> /(m <sup>2</sup> .j.atm)	EN 13492:2005/A1:2006 EN 13493:2006	

NA : Non applicable en raison de l'usage prévu du produit.

Note 1 : Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.

Note 2 : En l'absence de Norme européenne harmonisée, la vérification et la déclaration sur lixivation/composition doit être faite selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
 Peter Fleischmann (Directeur Général)

Paris, 15/06/2021


